



La CNMSS
Solidaire de votre santé.

CEAM

Séjour privé ou pro dans un pays membre de la zone UE-EEE-Suisse : la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)



Avant de vous rendre à titre privé ou professionnel dans un pays étranger appartenant à la zone UE-EEE-Suisse, vous devrez demander la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à la CNMSS. Elle permet de faciliter l'accès direct aux prestataires de soins dans ces pays, sans démarche préalable auprès de l'institution de protection sociale du lieu de séjour.



Vous pouvez la commander directement depuis votre compte en ligne [🔗](#)
Attention : avant de commander votre CEAM à partir de votre compte, vérifiez que l'adresse qui y figure est bien à jour.

Sinon par téléphone, par fax ou enfin par courrier à l'adresse postale ci-dessous :

Caisse nationale militaire de sécurité sociale
Département Identification et Prestations
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9

Le délai d'établissement de la carte est de 10 jours.

Elle est **valable 2 ans maximum**, permet d'attester de vos droits auprès du régime de protection sociale dont vous relevez et de bénéficier d'une prise en charge des soins médicalement nécessaires (hors soins programmés qui nécessitent une autorisation préalable).

A noter également que la carte est **nominative et individuelle**, y compris pour les enfants de moins de 16 ans, et identique dans toute la zone UE-EEE-Suisse.

L'adresse suivante précise les modalités d'accès aux soins et de prise en charge des frais dans chaque pays.

L'adresse suivante précise les modalités d'accès aux soins et de prise en charge des frais dans chaque pays. Pensez à la consulter avant tout départ pour connaître vos droits et obligations dans le pays étranger :

> [Accéder aux modalités](#) ➔

En effet, en vertu de l'égalité de traitement prévue par les Règlements communautaires portant coordination des systèmes européens de sécurité sociale, vous serez traité comme un ressortissant du pays de séjour.

Si le **renouvellement** de la carte est nécessaire, il sera effectué **sur demande**, après la date de fin de validité ou un mois avant le départ si la carte expire pendant le séjour. Il est recommandé de détruire l'ancienne carte à réception de la nouvelle.

Perte, vol ou détérioration de la CEAM

Il est nécessaire de **déclarer la perte, le vol ou la détérioration** de la carte à la [CNMSS](#) afin d'en obtenir le renouvellement.

Pour nous contacter

Le certificat provisoire de remplacement

En cas de demande urgente et pour pallier les délais de délivrance de la CEAM, un certificat provisoire peut vous être établi. Il reprend dans le même ordre les données qui auraient figurées sur la CEAM, cependant la durée de validité du document est limitée à trois mois.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez [nous contacter](#).

Demande de remboursement sans CEAM

Si vous partez en vacances dans la zone [UE-EEE-Suisse](#) et que vous ne disposez pas de CEAM vous devez envoyer vos demandes de remboursement au [Service droits et prestations hors de France](#). Cette demande doit être accompagnée impérativement de toutes les pièces justificatives des soins (facture acquittée, prescription médicale...) et de l'imprimé [Cerfa n° 12267](#) ➔ [soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré(e)] dûment rempli et signé. Pour accélérer le traitement de vos dossiers, pensez à joindre une traduction, le cas échéant.